

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

**Présents** : LETOURNEAU Jérôme, DAVID Régis, BOUSSONNIERE Josette, BONNET-AMELINE Magali, CHARRIER Lydie, DURAND Daniel, BLANCHET Sonia, BOUZON Sandrine, CONFOLANT André, DUBOIS Rodolphe, GADAIS Frédéric, LE ROUX Jean-Yves, SIBILEAU Franck, TEISSEDRE Sandrine

**Absents et excusés** : GERMAIN Myriam ayant donné pouvoir à TEISSEDRE Sandrine  
HUVELIN Nadine ayant donné pouvoir à LETOURNEAU Jérôme

**Secrétaire de séance** : DURAND Daniel

**Ouverture de Séance** : 19h40

**Ajouts de points** :

Tarifs repas commémoration 14/18 adopté à l'unanimité

**Modification de l'Ordre du Jour** :

Le point APD école Jean de la Fontaine sera examiné en premier car le cabinet d'architecture « A Propos » fait une présentation du projet à l'assemblée.

Pour mémoire, l'architecte fait une présentation de l'existant.

Ensuite elle présente le projet (cf. : plan ci-joint),

**Quelques précisions sont apportées** :

1 entrée bien visible de l'école élémentaire et maternelle depuis l'espace de la Bosselle.  
Ajout de 2 WC située sous le préau et de 2 WC accessibles par le couloir qui relie la mater à l'élém  
Création d'un préau  
Création d'une classe avec une porte accès extérieur  
Maximum de classes en façade sud Sud Ouest  
Les classes seront bien orientées et seront dotées d'un store extérieur vénitien qui s'inclineront électriquement  
Espaces extérieurs : zone enherbée + ajout d'une cour avec le souhait de conserver les arbres

**Présentation en 3 D** :

Identification de l'entrée maternelle par une matérialisation de couleur franche  
Récupération de la clôture et du portail

Question d'un élu : Pourquoi ne pas fermer complètement le préau créé ? réponse de l'architecte et du maire

- Pour la clarté
- Pour l'acoustique

Surface maternelle : 500 m2 quasi identique de l'existant

**Sanitaire du préau** :

Intervention d'André CONFOLANT : il propose de réfléchir sur un autre emplacement du lavabo et de modifier les portes des sanitaires afin de sécuriser les enfants et éclairer naturellement les toilettes. Proposition d'ouvrir en ouvrant (ajouter des fenêtres en hauteur)  
Luminaires à Led

Chauffage gaz propane : il est proposé de conserver le chauffage actuel

Le Retour des enseignants est favorable au projet

Estimation chiffrée : 1 187 000 HT avec des options possibles proposées dans le cahier des charges (dans le cas où les montants par opérations le rendent possible)

Lydie Charrier précise que ce Dossier a été travaillé en concertation avec les enseignants et le service périscolaire. Elle précise aussi que la commission a anticipé les effectifs à venir dans les années en fonction des projets Urbains à venir

- **Validation de l'APD programme de rénovation-restructuration de l'école Jean de la Fontaine.**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de cette opération, il convient maintenant de valider l'avant-projet détaillé assuré par le cabinet A propos.

Cet APD fait suite à plusieurs réunions entre les élus et la communauté éducative.

Le Montant de cet APD s'élève à HT 1 187 800 € soit TTC 1 425 360 €. Je précise que l'adoption de cet APD fixe les montants et travaux du projet.

Dès adoption de cet APD, les dossiers de demande de subvention (Etat, Région, Département et CA) auprès des pourront être finalisés.

Le permis de construire sera déposé courant décembre 2018.

### **Adopté à l'unanimité**

### **AFFAIRES GENERALES**

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2017

### **Adopté à l'unanimité**

### **AFFAIRES DRH**

- **Adhésion au contrat de prévoyance du personnel communale : (voir dossier)**

Il convient de se prononcer :

- 1/ sur le montant de la participation employeur versé par agent
- 2/sur l'assiette de cotisation retenue

Proposition de 12 € au lieu de 11.5 €

La commission « personnel » devra revoir dans 2 ans l'augmentation de cette participation.

**Adopté à 8 voix pour 5 abstentions et 3 contres**

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

- **Compte rendu de délégations :**

Date mvt	Objet	Tiers	Montant
05/12/2018	horloge église	EDF COLLECTIVITES	45,22
05/12/2018	électricité Groupe scolaire et SHCG	EDF COLLECTIVITES	1 401,61
05/12/2018	éclairage public	EDF COLLECTIVITES	1 022,17
05/12/2018	électricité groupe scolaire et SHCG	EDF COLLECTIVITES	1 956,79
05/12/2018	horloge église	EDF COLLECTIVITES	47,77
13/11/2018	Gaz groupe scolaire	ANTARGAZ	1 985,27
13/11/2018	GAZ SHCG	PRIMAGAZ	1 668,53
26/11/2018	Gaz foot	PRIMAGAZ	1 244,52
03/12/2018	fuel pour bibliothèque	JARDI VERT	534,24
05/12/2018	Carburants août 2018	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	332,35
05/12/2018	Carburants septembre 2018	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	679,71
13/11/2018	Alimentation périscolaire	BIOCOOP DU LAC	531,00
21/11/2018	pains restaurant scolaire	BOUJET Jean-Michel	70,22
13/11/2018	fournitures restaurant scolaire	ALP'EMBALLAGE	540,06
15/11/2018	matériel entretien terrain de football	TPI TRAITEMENT POMPAGE IRRIGATION	277,02
28/11/2018	sapins	AMICALE LAIQUE	132,00
12/11/2018	Fournitures de voirie	FRANS BONHOMME	149,35
22/11/2018	vêtements restauration scolaire	BRAGARD	110,28
13/11/2018	licence CAP maths CM2	LE KIOSQUE NUMERIQUE DE L'EDUCATION	60,75
13/11/2018	fournitures scolaires école publique	LA LIBRAIRIE DES ECOLES	103,70
26/11/2018	fournitures scolaires classe MS	FRIMAUDEAU	174,48
26/11/2018	fournitures scolaires classe MS	LA SADEL	135,54
28/11/2018	fournitures scolaires classe MS	WESCO	155,20
13/11/2018	adhésion livres	LES INCORRUPTIBLES	28,00
13/11/2018	livres école entière	LES INCORRUPTIBLES	191,37
15/11/2018	Consommables espaces verts	ESPACE EMERAUDE BOUFFERE	388,08
15/11/2018	Consommables espaces verts	ESPACE EMERAUDE BOUFFERE	695,22
15/11/2018	matériel pour entretien espaces verts	ESPACE EMERAUDE BOUFFERE	192,26
15/11/2018	Pharmacie service périscolaire	PHARMACIE LE FORESTIER	197,64
21/11/2018	vitrage 11 rue de la Cure	ACTIBA	378,60
28/11/2018	résistance lave-vaisselle restaurant sco	WANT'AID	468,10
28/11/2018	Réparation lave-vaisselle	WANT'AID	897,02
13/11/2018	Prestations octobre 2018	ARIDEV	5 623,09
15/11/2018	Dégraissage hottes restaurant et SHCG	RP OUEST	540,00
13/11/2018	location mini pelle	VLOK	1 059,52
22/11/2018	Location télescopique	CUMA LA LABORIEUSE	424,20
26/11/2018	Location modulaire novembre 2018	COUGNAUD SERVICE	381,46
26/11/2018	Location modulaire novembre 2018	COUGNAUD SERVICE	342,00
13/11/2018	déplacement baie de brassage	EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN	916,20
13/11/2018	travaux ajout poste travail	EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN	205,64
13/11/2018	Réparation porte restaurant scolaire	WANT'AID	63,60
26/11/2018	Balayage octobre 2018	COVED	267,84
15/11/2018	vérin de porte pour tracteur	ESPACE EMERAUDE BOUFFERE	105,08
13/11/2018	maintenance serveur 2019	JVS MAIRISTEM	320,71
13/11/2018	fleurs pour Toussaint	JARDI VERT	155,31
16/11/2018	gerbe décès	FLEURS D'AUJOURD HUI	80,00
20/11/2018	vins repas 11 novembre	GAEC RICHEBOURG- LE BOULAY	129,10
21/11/2018	buffet conseil communautaire	PRAUD Rodolphe	373,25
21/11/2018	buffet remerciements bénévoles	PRAUD Rodolphe	92,75
21/11/2018	pâtisseries remerciements bénévoles	LES DELICES DE LA BOULANGE	50,22
22/11/2018	repas commémoration centenaire guerre	PRAUD Rodolphe	1 153,00
13/11/2018	Bulletin novembre 2018	STUDIORITY	764,50
13/11/2018	Affranchissement octobre 2018	LA POSTE SOLUTION BUSINESS	331,19

15/11/2018	Abonnement et consommations septembre 18	AVANTI TELECOM	553,76
20/11/2018	Abonnement et conso octobre 2018	AVANTI TELECOM	545,75
20/11/2018	portables novembre 2018	ORANGE BUSINESS SERVICES	188,42
15/11/2018	fournitures scolaires classe MS	BOURRELIER	98,00
16/11/2018	fournitures scolaires classe MS	BOURRELIER	49,00
26/11/2018	matériel de sport école publique	CASAL SPORT	422,47
21/11/2018	Participation 2018	LES CABANES DE FILOMAINE	18 702,25
21/11/2018	convention intervention dumiste écoles	MUSIC'EN MAINE	2 457,84
<b>TOTAL</b>			<b>53 190,22</b>

#### INVESTISSEMENT

Date mvt	Objet	Tiers	Montant
15/11/2018	coordination SPS	APAVE NORD OUEST SAS	432,00
15/11/2018	Honoraires rénovation SHCG	INTERSTICES	13 394,58
15/11/2018	relevé topographique travaux école	ATLANTIQUE INFO GEO	1 776,00
15/11/2018	Honoraires 2 MOE Groupe scolaire	A PROPOS	5 530,98
15/11/2018	Honoraires 2 MOE groupe scolaire	ECO 2A	1 467,66
15/11/2018	Honoraires 1 MOE groupe scolaire	GEFI INGENIERIE	1 830,73
15/11/2018	Honoraires 1 MOE groupe scolaire	GANTHA	605,11
16/11/2018	Honoraires MOE groupe scolaire	AREST	1 452,96
21/11/2018	Honoraires 1 rénovation SHCG	GEFI INGENIERIE	2 009,27
15/11/2018	Débroussailleuse service technique	ESPACE EMERAUDE BOUFFERE	714,00
13/11/2018	meublement périscolaire	MANUTAN COLLECTIVITES	1 893,70
20/11/2018	meublement pour restaurant scolaire	DELAGRAVE S.A.	1 656,10
08/11/2018	branchement électrique TBI école publique	ROBERT JULIOT	2 429,71
15/11/2018	Travaux voirie Basse Rue	LACROIX SIGNALISATION	1 122,06
15/11/2018	certificat 2 boulodrome	BATITECH	852,99
15/11/2018	solde travaux boulodrome lot 1	LOIRE CONSTRUCTIONS	4 717,20
26/11/2018	fourniture et pose isolant carrelage bou	TOP CHAPE	2 912,75
26/11/2018	solde travaux boulodrome	BATITECH	1 222,15
<b>TOTAL</b>			<b>46 019,95</b>

#### **Voté à l'unanimité**

- **Décision Modificative :**

**Communale :** Dans le cadre de la décision de l'achat de tribune pour le secteur sport, il convient de procéder à une opération comptable consistant à transférer 3 000 € du compte 23 (travaux) vers le compte 21.

#### **Adopté à l'Unanimité**

**PMS :** Afin de procéder au mandatement du capital relatif à l'emprunt PMS, il convient de procéder à une écriture comptable entre le compte 2313 et le compte 1641 pour 100 €

#### **Adopté à l'Unanimité**

- **TARIFS 2019 :**

**Divers Tarifs** : il est proposé d'augmenter les tarifs frais d'écologie et droit de place à 1.4 % taux d'inflation

**Tarif gardiennage** : Indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église : 116 €

Adopté à l'unanimité

**Droit de place** : Droit de place : droit annuel pour un stationnement à raison d'une fois par semaine à : 258 € au lieu de 255 €

Droit pour commerce ambulant et déballage/tarif par emplacement/jour : 62 € au lieu de 61 €

**Adopté à l'unanimité**

### **Participation aux frais de fonctionnement d'un élève scolarisé dans une commune extérieure – Année 2018**

Conformément à la législation en vigueur l'article 23 de la loi n°663 du 22 juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n°29 du 9 janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n°972 du 18 août 1986, décret n°425 du 12 mars 1986,

la commune de Remouillé qui a autorisé la scolarisation d'un enfant résidant dans une commune extérieure à l'école publique élémentaire, sollicite, en l'absence de réciprocité avec les communes, une participation aux frais de fonctionnement.

Il est proposé d'augmenter ce coût de 1.4 % et de le fixer à 684 € au lieu de 675 € par élève le montant de la participation pour l'année 2018 aux frais de fonctionnement pour les élèves inscrits à l'école publique de Remouillé à la rentrée scolaire 2019/2020.

**Adopté à l'unanimité**

### **Tarif pour repas de la commémoration de la guerre 1914-1918**

Dans le cadre du centenaire de la grande guerre, la commission proximité a décidé d'organiser un repas à destination des Remouilléens.

Il convient de valider le tarif proposé pour le repas tel que : Repas adulte 15 €, Repas enfant (6/14ans) : 5 € Gratuité pour les enfants de – de 5 ans. Gratuité pour les seniors de + de 75 ans Gratuité pour les bénévoles

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES URBANISME/TECHNIQUE**

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2017 : présentation par Magali Bonnet-Ameline**

Le service assainissement de la commune est géré en affermage (contrat de délégation de service public du 01.01.2017) par LA NANTAISE DES EAUX SERVICES qui a transféré ses activités à SUEZ EAU France (dont elle est filiale à 100%) depuis le 30 juin 2018. (fin du contrat 31/12/2024).

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 1 315 habts avec 548 abonnés.

Les volumes facturés sont de l'ordre de 37 357 m3 et le linéaire de réseaux de collecte des eaux usées représente 9,3 km.

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration qui date de 1979 et qui a atteint ses limites en termes de capacité notamment hydraulique.

La collectivité envisage la construction d'une nouvelle STEP.

Des projets sont à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur, notamment des aménagements sur le poste de refoulement de la Mâcre, des tests à la fumée sur le réseau, la pose d'un dégrilleur en entrée de station d'épuration, à la demande des services de la préfecture.

Pour rappel : Le 5/12/2018 le maître d'œuvre, SICAA Etude a fait une présentation des travaux pour la pose d'un dégrilleur.

(Mis en place d'un tamis rotatif).

**Solution 1** : le montant estimé est à 64 800 € HT avec un compacteur/lessiveuse

**Solution 2** : option 1 -tamis rotatif débit max 112m<sup>3</sup>/h le montant estimé est à 69 470 € HT –

Ou option 2 - débit max 135 m<sup>3</sup>/h montant 74 470 € HT

Cette solution pourra être installée dans le cadre de la création de la nouvelle station. Il est nécessaire d'examiner attentivement ce dossier car dans les prochaines années la commune devra engager de lourdes dépenses relatives au remplacement de la station.

Egalement, le bureau d'étude ARTELIA a été missionné pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement qui arrive en phase de finalisation et sera validé par le conseil municipal au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Il est précisé que dans le cadre du budget assainissement 2019, il est prévu une ligne budgétaire pour lancer les premières études.

### **Adopté à l'unanimité**

- **Vote de la surtaxe assainissement 2019**

Présentation d'une facture d'assainissement 2018 :

-Part du délégataire ; part fixe 19,04€ et part/m<sup>3</sup> 0,4990 €

-Part de la collectivité ; part fixe 21,50€ et part/m<sup>3</sup> 0,2100

Le service assainissement dispose d'un budget autonome qui doit être équilibré, au besoin par une subvention du budget communal.

Sa principale ressource de fonctionnement est la surtaxe assainissement payée par les usagers sur leur facture d'eau.

En 2018, la redevance reprenait pour la part commune les tarifs de 21.50 € HT pour l'abonnement et 0.21 € HT/m<sup>3</sup> et pour la part délégataire, part fixe (abonnement) 19,04€ et part/m<sup>3</sup> 0,4990 €.

Il existe 548 abonnements soit 4 abonnements de plus et une consommation annuelle de 37 360 m<sup>3</sup> soit une baisse de 4 865 m<sup>3</sup> en 2017 (42 225 m<sup>3</sup>) soit une consommation moyenne par abonné de 68.17 m<sup>3</sup>.

La recette attendue de 548 abonnements \*21.50 HT 11 782 € + 37 360 m<sup>3</sup>\*0.21 € = 7 845 € HT = 19 627 € HT

La facture des usagers présente une part délégataire et une part municipale.

Le délégataire propose, pour 2019, une augmentation de la part SUEZ en tarif abonnement de 0.29 € (1.31 %) soit un prix HT de 19.29 € au lieu de 19.04 € en 2018 et en consommation m3 une augmentation de 0.008 € (1.4 %) soit un tarif/m3 de 0.506 € au lieu de 0.499 € HT en 2018.

### **TARIF SURTAXE ASSAINISSEMENT - EVOLUTION de 2002 à 2018**

	<b>Abonnement par an</b>	<b>Consommation par m<sup>3</sup></b>
<b>Tarif 2002</b>	16,50	0,1500
<b>Tarif 2003</b>	16,50	0,1500
<b>Tarif 2004</b>	16,50	0,1500
<b>Tarif 2005</b>	17,00	0,1600
<b>Tarif 2006</b>	17,00	0,1600
<b>Tarif 2007</b>	17,00	0,1600
<b>Tarif 2008</b>	17,00	0,1600
<b>Tarif 2009</b>	18,00	0,1700
<b>Tarif 2010</b>	18,00	0,1700
<b>Tarif 2011</b>	18,00	0,1700
<b>Tarif 2012</b>	18,50	0,1750
<b>Tarif 2013</b>	18,50	0,1750
<b>Tarif 2014</b>	18,50	0,1750
<b>Tarif 2015</b>	18,50	0,1750
<b>Tarif 2016</b>	20,00	0,1900
<b>Tarif 2017</b>	21,00	0,1950
<b>Tarif 2018</b>	<b>21.50</b>	<b>0.21</b>

Il faut noter que les collectivités sur l'agglomération possède un tarif où le prix moyen au m3 HT est de 1.70 €/m3/HT

Pour Remouillé le prix moyen au m3 HT est, pour 2018, 1.30 € HT

La commission des finances ayant travaillé sur plusieurs options (cf. : au dossier) propose de retenir le tarif suivant :

Il convient de se prononcer la 4<sup>ème</sup> proposition soit : 21.80 €HT pour l'abonnement et 0.217 € HT/m3

**Adopté à 2 voix contre et 14 voix pour**

- **Participation pour le financement de l'assainissement collectif**

Une participation d'assainissement collectif a été instituée par délibération du 14 juin 2012.

Elle est demandée dans le cadre d'un raccordement au réseau collectif d'eaux usées.

Le redevable de cette participation est le propriétaire.

Le montant de participation à la charge des propriétaires ne peut, comme la PRE (participation au raccordement égout), dépasser 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le tarif applicable au 1er janvier 2019 en appliquant une augmentation des tarifs de 1.4 % (taux indiqué dans la lettre de cadrage ministérielle) visé ci-dessous :

<b>Nombre de logement</b>	<b>PAC</b>
1	2 770 € au lieu de 2 732 €
2	4 514 € au lieu de 4 452 €
3	6 259 € au lieu de 6 173 €
4	8 003 € au lieu de 7 893 €
5	9 748 € au lieu de 9 614 €
6	11 492 € au lieu de 11 334 €
7	13 236 € au lieu de 13 054 €

8	14 981 € au lieu de 14 775 €
9	16 726 € au lieu de 16 495 €
10	18 471 € au lieu de 18 216 €
11	20 215 € 19 936 €
	+ 1 744 € au lieu de 1 720 € par logement supplémentaire

- **Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017 : présenté par A.Confolant**

Le syndicat Atlantic'Eau est chargé du transport et de la distribution de l'eau potable pour le compte de 163 communes du département de Loire-Atlantique.

Exerçant une mission de service public, il est tenu d'élaborer un rapport sur son activité destiné à l'information de la population.

Le rapport présenté concerne notamment le territoire du Vignoble-Grandlieu. L'eau produite provient de l'usine de Basse-Goulaine. L'eau est ensuite distribuée aux 27 165 abonnés du vignoble dont 776 pour Remouillé. Facture moyenne/annuelle de consommation d'eau est de 107 €

la consommation s'élève à environ 3 027 233 m<sup>3</sup> avec une part de 2 526 673 m<sup>3</sup> pour les seuls abonnés domestiques. Les analyses effectuées sur le vignoble montrent qu'elle est globalement de très bonne qualité et conforme aux normes en vigueur avec un taux de 100% pour les critères microbiologiques et de 99,2% pour les critères physico-chimiques

Pour 2019, les usagers vont connaître une baisse de leur abonnement de 15 %.

Patrimoine : 1 réservoir d'eau sur la commune de 1 000 m<sup>3</sup> (lieu-dit de la juvinerie) ; 745 km de réseaux sur la CA dont 38,992 km de réseaux de distribution pour Remouillé. Le pourcentage de rendement est de 84.6 % (perte de 16 % soit 1m324 par jour et par moyenne de kilomètre.

Il convient de valider ce rapport annuel

#### **Adopté à l'unanimité**

**AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE :** Présentation de l'APD par le cabinet d'architecture : présenté par Peggy JOUSSE

- **Validation de l'APD programme de rénovation-restructuration de l'école Jean de la Fontaine.**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de cette opération, il convient maintenant de valider l'avant-projet détaillé assuré par le cabinet A propos.

Cet APD fait suite à plusieurs réunions entre les élus et la communauté éducative.

Le Montant de cet APD s'élève à HT 1 187 800 € soit TTC 1 425 360 €. Je précise que l'adoption de cet APD fixe les montants et travaux du projet.

Dés adoption de cet APD, les dossiers de demande de subvention (Etat, Région, Département et CA) auprès des pourront être finalisés.

Le permis de construire sera déposé courant décembre 2018.



Le dossier administratif (CCAP CCTP DCE etc sera élaboré et assuré par la commune avec un accompagnement de la maîtrise d'œuvre en février 2019

Début de travaux prévu juillet 2019 - Fin de travaux mars 2020.

Evolution démographique : Demande d'une étude à mener sur une projection dans les 15 années à venir de variation de la population au regard des projets urbains

### **Adopté à l'unanimité**

- **Signature convention CEJ**

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il permet aux collectivités de les accompagner dans les objectifs tel que :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le CEJ mis en place par la collectivité de Remouillé pour 2018/2021 vise l'accueil périscolaire et le poste de coordination des services scolaires. (48 000€/annuel pour un équivalent temps plein)

Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Coordination	1 782,00 €	1 782,00 €	1 782,00 €
Accueil Périscolaire	1 815,57 €	1 815,57 €	1 815,57 €
Total	3 597,57 €	3 597,57 €	3 597,57 €

### Détails :

**PERISCOLAIRE** : 3 € par heure enfant

**POSTE DE COORDINATION** : 1 815 € qui correspond à 728.91 heures/annuelles soit 60 h 75 par mois subventionnées par la CAF sur 1 446 heures/ mensuelles effectuées par l'agent .

Il convient de le renouveler

### **Adopté à l'unanimité**

**Fin de séance 21 h50**

